



Démarches après ajournement

Par **koudri**, le **05/05/2011** à **14:05**

Bonjour,rrrnJe viens de recevoir l'ajournement de deux ans de ma demande de naturalisation déposée en 2010 pour le motif de CDD qui ne me permettent pas de subvenir durablement à mes besoins. En effet j'ai plusieurs métiers dans le domaine du spectacle avec le statut d'intermittent de spectacle. L'avis d'imposition (2009) précédent l'année de dépôt de la demande de naturalisation je n'ai pas eu énormément de contrats et ne bénéficiais pas du statut intermittent non plus, d'où leur décision. Ce n'est pas pareil pour 2010.rnrnMais ma question est la suivante: quelles sont les démarches à faire une fois les deux ans sont écoulés? Dans la lettre ils précisent: "A l'issue de ce délai, vous pourrez déposer un nouveau dossier auprès de la préfecture de votre lieu de résidence." Cela veut dire qu'il faut tout recommencer à zéro (nouveaux documents, traductions, etc.) ou demander de mettre à jour le dossier que la préfecture a conservé? Et comment le faire?rrrnMerci.